17 juin 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI 17 JUIN 2019, À 11h00
ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2- Contrat de travaux de pavage faits en urgence sur la route 352

3- Projet laboratoire favorisant le déploiement de l'accès Internet haute vitesse et des services mobiles

4- VARIA:

5-Période de questions

6-Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général / Sec.-trésorier

17 JUIN 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dix-septième jour de juin de l'an 2019, à 11 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présentes et présents Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 11 h 04.

2019-06-155 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2019-06-156 **Contrat de travaux de pavage faits en urgence sur la route 352**

CONSIDÉRANT que des travaux pressants de pavage doivent être réalisés sur la portion de la route 352 qui est sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Adelphe, compte tenu de la présence de nombreux nids de poule qui ne cessent de se multiplier et de la détérioration de l'asphalte en damier;

CONSIDÉRANT que les employés municipaux ont procédé à plusieurs travaux de réparations pour tenter de colmater tous les trous tant avec de l'asphalte froide, que des matériaux d'asphalte pulvérisée ou de la poussière de pierre, mais en vain, puisque dès qu'il pleut, le matériel se soulève et se répand autour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire paver les bris qui nécessitent des réparations majeures de la chaussée par une compagnie qui est spécialisée en revêtement d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cie Lebel Asphalte pour réaliser des travaux urgents de pavage d'asphalte, au coût de 4 800 $ et ce, sur la portion de la route 352 qui est sous la responsabilité de la susdite municipalité.

Adopté

2019-06-157 **Projet laboratoire favorisant le déploiement de l'accès Internet haute vitesse et des services mobiles - Appui à la demande du télécommunicateur TELUS**

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population, ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancés en 2017, visaient à soutenir l'accès à Internet haute vitesse sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établis par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km^2, accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

CONSIDÉRANT que le dernier Budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7MM$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

CONSIDÉRANT qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans et qu'il annonçait lors du dernier Budget une enveloppe de 400M$ pour y arriver;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion Internet haute vitesse d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens, ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents, tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100% des ménages, puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

CONSIDÉRANT que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation travaille activement à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte de l'Objectif de service universel en collaborant avec des entreprises de télécommunication dans le cadre de projets laboratoires qui permettront à tous les acteurs impliqués de mieux comprendre les enjeux de desserte;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces projets laboratoires permettront de mettre en place des règles d'application aux nouveaux programmes de financement qui viseront une couverture 100% de tous les ménages québécois, tant au plan des infrastructures filaires que mobiles;

CONSIDÉRANT que TELUS a soumis, dans ce cadre, une proposition au ministère de l'Économie et de l'Innovation, visant à combler les besoins des communautés de la MRC de Mékinac notamment ceux de couverture cellulaire de la municipalité de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration de TELUS entre autre avec la municipalité de Saint-Adelphe et d'autres communautés de la MRC de Mékinac et les discussions récentes sur les détails de leur proposition afin de combler les besoins non couverts actuellement en terme d'Internet haute vitesse sur des réseaux fixes et sans fil mobile;

CONSIDÉRANT que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la municipalité de Saint-Adelphe, ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour son territoire situé à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans la MRC de Mékinac, notamment à St-Adelphe et l'engagement de l'actuel gouvernement provincial à procéder;

CONSIDÉRANT le nombre important de résolutions d'appui de MRC et de municipalités reçues en lien avec la mise en place d'une aide financière gouvernementale pour permettre aux régions rurales de régler les problématiques de téléphonie cellulaire sur leur territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

et résolu:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de retenir la proposition de TELUS dans son intégralité afin de soutenir adéquatement le déploiement de l'accès à l'Internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac, notamment à Saint-Adelphe.

Que la municipalité de Saint-Adelphe sollicite le soutien de la ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain, madame Sonia LeBel et celui de la MRC de Mékinac pour appuyer sa demande. **Adopté**

2019-06-158 **Levée de l'assemblée à 11 h 30**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire	Daniel Bacon, Dir. gén., Sec.-trés.

* *